



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2002/L.24
29 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Dix-septième session
New Delhi, 23-29 octobre 2002
Point 4 f) de l'ordre du jour

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

**ASPECTS SCIENTIFIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES
DE LA PROPOSITION DU BRÉSIL**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport de la réunion d'experts publié sous la cote FCCC/SBSTA/2002/INF.14.
2. Le SBSTA a rappelé que, à sa quatorzième session, il avait prié le secrétariat de continuer de coordonner l'examen de la proposition du Brésil, de faciliter la diffusion d'informations scientifiques et méthodologiques concernant cette proposition, d'élargir la participation aux travaux et d'étoffer les connaissances scientifiques sur la question. Il a noté qu'un certain nombre de questions scientifiques et méthodologiques restaient en suspens et s'est félicité du travail accompli jusqu'ici.
3. Le SBSTA est convenu que la communauté scientifique devrait poursuivre les travaux portant sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil afin, notamment, d'améliorer la robustesse des résultats préliminaires et de déterminer le degré d'incertitude qu'ils comportent et leur sensibilité aux différentes hypothèses.

4. Le SBSTA est convenu que ces travaux devraient être d'une qualité comparable à celle des articles scientifiques examinés par des pairs avant publication. Le processus devrait avoir un caractère intégrateur et être ouvert et transparent.
5. Le SBSTA a noté que pour pouvoir valider les modèles climatiques en faisant des comparaisons avec les données d'observation, l'analyse devrait également prendre en compte des facteurs autres que les gaz à effet de serre visés par la Convention et le Protocole de Kyoto qui exercent une influence sur le climat mondial.
6. Le SBSTA a reconnu l'utilité de ces travaux et les possibilités qu'offrait ce processus pour renforcer les capacités de recherche scientifique dans le domaine des changements climatiques. Il a donc vivement encouragé les Parties et les institutions qui étaient en mesure de le faire à faciliter ce renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment en accueillant des scientifiques de ces pays. Le SBSTA a également encouragé à la fois les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I à conclure, si nécessaire, des accords de coopération pour faciliter ce renforcement des capacités.
7. Le SBSTA a invité la communauté scientifique, y compris les programmes scientifiques et les programmes d'évaluation, comme le Programme international sur la géosphère et la biosphère, le Programme mondial de recherche sur le climat, le Programme international sur les dimensions humaines des changements environnementaux planétaires et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à informer les Parties et à s'informer mutuellement des aspects des travaux qui les intéressent.
8. Le SBSTA a invité les institutions de recherche et les scientifiques participant à l'examen des aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil et ceux qui souhaitent participer à la suite de ces travaux à communiquer des informations aux Parties, notamment sur les points suivants:
 - a) Leur façon d'envisager l'évaluation et la poursuite de l'analyse préliminaire menée jusqu'ici, notamment la comparaison des résultats préliminaires et l'évaluation des incertitudes qui entachent ces résultats;

- b) Le processus par lequel ces contributions pourraient déboucher sur des résultats publiés après examen par des pairs;
- c) La marche à suivre pour coordonner efficacement les travaux et en assurer la transparence;
- d) Les ressources dont ils disposent pour faciliter une participation active, en particulier d'experts de pays en développement.

9. Le SBSTA a encouragé les institutions de recherche et les scientifiques concernés à entreprendre de nouveaux travaux sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil, d'en rendre publics les résultats et de l'informer de leur état d'avancement à sa vingtième session. Il a prié le secrétariat d'organiser une réunion sur cette question en marge de sa vingtième session.

10. Le SBSTA a décidé de faire le point sur l'état d'avancement des travaux portant sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil à sa vingt-troisième session.
